FEDEPSY
Fédération Européenne de Psychanalyse et
Ecole Psychanalytique de Strasbourg

OING auprès du Conseil de l'Europe

Cotisation 2023 - 2024

à compter du 1er octobre 2023

Cotisations des associations

L'association cotise au prorata de ses membres. Elle fournira, chaque année, un état justificatif du nombre de ses adhérents avec le paiement de la cotisation.

Montant de la cotisation par membre de l'association adhérente

8 € pour une association dont le nombre d'adhérents est inférieur ou égal 30 membres.
5 € pour une association dont le nombre d'adhérents est compris entre 31 et 99 membres.
3 € pour une association dont le nombre d'adhérents est compris entre 100 et 499 membres.
2 € pour une association dont le nombre d'adhérents est supérieur ou égal à 500 membres.

Les cotisations couvrent la période universitaire, l'appel de cotisation s'effectue dès le mois d'octobre. Un reçu sera adressé à la réception du paiement.

Membre bienfaiteur

Toute personne faisant un don recevra un reçu cerfa n° 11580*3, fiscalement déductible, en vertu de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Modes de paiement possibles :

- par **chèque** à l'ordre de : **FEDEPSY**
- par **virement** à libeller à l'ordre de : **FEDEPSY**

BNP Paribas Strasbourg Anvers RIB : 30004 00478 00010027554 10
(IBAN : FR76 3000 4004 7800 0100 2755 410)

FEDEPSY - 16 avenue de la Paix-Simone Veil - F-67000 STRASBOURG
Siret FEDEPSY : 434 473 088 00020 / APE : 8559B
Secrétariat : association.fedepsy@gmail.com - 03 67 68 03 83 (mardi matin et jeudi) - www.fedepsy.org